



REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2020, à 15 h à la mairie située au 65, rue Lessard

SONT PRÉSENTS

Monsieur Martin Rondeau, maire
Madame Annie Bélanger, conseillère (siège no 3)
Monsieur Pierre-Michel Gadoury, conseiller (siège no 4)
Monsieur Sylvain Roberge, conseiller (siège no 5)
Monsieur Luc Lefebvre, conseiller (siège no 6) – Présence par visioconférence

SONT ABSENTS

Madame Sylvie Durand, conseillère (siège no 1)
Monsieur Antoine Lessard, conseiller (siège no 2)

EST ÉGALEMENT PRÉSENT

Monsieur Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Martin Rondeau, maire, agit à titre de président d'assemblée et M. Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 15 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. TRAVAUX DE PAVAGE DE DIVERSES RUES 2020 (RIRL) – CHEMIN BELLE-MONTAGNE, RANG SAINT-FRANÇOIS, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, CHEMIN DU LAC MONDOR – OCTROI DE CONTRAT
4. CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX EN CHANTIER – PROJET DE PAVAGE DIVERSES RUES 2020 (RIRL) – CHEMIN BELLE-MONTAGNE, RANG SAINT-FRANÇOIS, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, CHEMIN DU LAC MONDOR – OCTROI DE CONTRAT
5. TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'AQUEDUC BELLE-MONTAGNE DU PUIT DU QUAI – OCTROI DE CONTRAT
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. TRAVAUX DE PAVAGE DE DIVERSES RUES 2020 (RIRL) – CHEMIN BELLE-MONTAGNE, RANG SAINT-FRANÇOIS, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, CHEMIN DU LAC MONDOR – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public numéro AOP-VOIRIE-2020-003 a été publié sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec le 31 juillet 2020 pour des travaux de pavage de diverses rues 2020, soit le chemin Belle-Montagne, le rang Saint-François, le chemin de la Rivière-Blanche et le chemin du Lac Mondor;

**VENDREDI
21 AOÛT 2020
2020-08-21**

2020-296

2020-297



REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports confirmait, le 15 juillet dernier, à la Municipalité, une aide financière maximale de 2 366 989 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions datées du 20 août 2020 pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc. a procédé à la vérification et à la conformité desdites soumissions avec les plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Généreux Construction inc. est le soumissionnaire conforme le plus bas;

CONSIDÉRANT la recommandation de Parallèle 54 Expert-Conseil inc. d'accepter la soumission de l'entreprise Généreux Construction inc. au montant de 3 869 306,05 \$, incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY
ET RÉSOLU :

D'OCTROYER à l'entreprise Généreux Construction inc. la réalisation des travaux de pavage de diverses rues 2020 (RIRL), soit les travaux de réfection de chaussée pour le chemin Belle-Montagne, le rang Saint-François, le chemin de la Rivière-Blanche et le chemin du Lac Mondor jusqu'à concurrence de la somme de 3 188 238 \$, taxes nettes, pour l'ensemble du projet incluant la réalisation des travaux, les frais de surveillance et de contrôle qualité ainsi que les honoraires professionnels;

DE MANDATER la firme Parallèle 54 Expert-conseil pour la surveillance des travaux;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à :

- négocier avec l'entrepreneur les travaux à réaliser dans le cadre du projet, et ce, en respect du budget accordé par la Municipalité;
- signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX EN CHANTIER - PROJET DE PAVAGE DIVERSES RUES 2020 (RIRL) - CHEMIN BELLE-MONTAGNE, RANG SAINT-FRANÇOIS, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, CHEMIN DU LAC MONDOR – OCTROI DE CONTRAT

2020-298

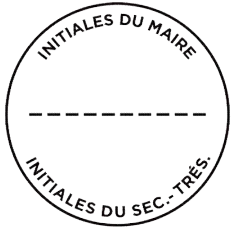
CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation a été fait le 31 juillet 2020 par la firme Parallèle 54 Expert-Conseil auprès de cinq entreprises pour le contrôle qualité des matériaux en chantier relativement au projet de travaux de pavage de diverses rues 2020, soit le chemin Belle-Montagne, le rang Saint-François, le chemin de la Rivière-Blanche et le chemin du Lac Mondor;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues suite audit appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Solmatech inc. datée du 14 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Solmatech inc. est le soumissionnaire conforme le plus bas;

CONSIDÉRANT la recommandation de Parallèle 54 Expert-Conseil inc. d'accepter la soumission de l'entreprise Solmatech inc. au montant de 51 652,52 \$, incluant les taxes applicables;



REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE
ET RÉSOLU :

D'OCTROYER à l'entreprise Solmatech inc. le contrôle qualité des matériaux en chantier relativement au projet de travaux de pavage de diverses rues 2020, soit le chemin Belle-Montagne, le rang Saint-François, le chemin de la Rivière-Blanche et le chemin du Lac Mondor au coût de 51 652,52 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'AQUEDUC BELLE-MONTAGNE DU PUIT DU QUAI – OCTROI DE CONTRAT

2020-299

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation a été fait le 22 juillet 2020 auprès de trois entreprises pour la réalisation des travaux de réparation de l'aqueduc Belle-Montagne du puit du Quai;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :

DE NE PAS DONNER SUITE à la soumission reçue de l'entreprise Généreux Construction inc. pour la réalisation des travaux de réparation de l'aqueduc Belle-Montagne du puit du Quai.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-300

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU :

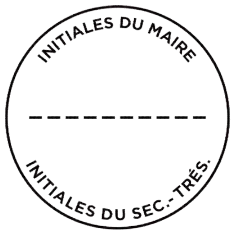
QUE la séance soit et est levée à 15 h 43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Martin Rondeau
Maire

Philippe Morin, directeur général
secrétaire-trésorier

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**

